

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2008

OBJET

de la Délibération

**MOTION RELATIVE
AU FICHIER
INFORMATIQUE DE
GESTION DES
ELEVES DU
PREMIER DEGRE
« BASE ELEVES »**

Date de convocation du Conseil Municipal

26 juin 2008

Date d'affichage : 26 juin 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Madame LE DOARE

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mmes DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mme LE STRAT, M. DERRIEN, M. PERESSE, Mme GUEGAN, M. MOUHAOU, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. LE BOTLAN à Mme JEHANNO
Mlle ORINEL à M. LE DORZE
Mme ROUILLARD à M. PERESSE

MOTION RELATIVE AU FICHIER INFORMATIQUE DE GESTION DES ELEVES DU PREMIER DEGRE « BASE ELEVES »

Rapport de Nelly BURLOT

Initié en 2004, Le fichier « base élèves » est conçu à l'origine pour partager des données concernant non seulement la scolarité des élèves mais aussi la situation familiale et administrative des familles.

Relié à une base nationale, il est accessible via Internet aux communes concernées et doit être généralisé pour les inscriptions de la rentrée prochaine.

Néanmoins, le champ d'application initial de ce fichier centralisé et partageable a suscité des réactions qui ont conduit le Ministre de l'Education Nationale à annoncer le 12 juin dernier la restriction de « Base élèves » à la scolarité de l'élève.

Il n'en demeure pas moins que cette mise en œuvre doit être entourée des plus sévères garanties et que la vigilance est de mise, y compris à l'égard d'un projet similaire conçu pour le second degré.

Nous vous proposons :

- D'adopter la motion ci dessus et de l'adresser au Ministre de l'Education Nationale

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 3 juillet 2008

LE MAIRE

Jean-Pierre LE ROCH